

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

Numéro 048 – juillet 2025

Edito du Maire

Chers habitants,

L'été s'installe peu à peu dans notre commune, apportant avec lui la douceur des journées ensoleillées, la beauté d'une nature en pleine floraison, et un rythme apaisé propre à notre environnement rural. Cette saison invite chacun à profiter d'un moment de détente, de découvertes et de partage.

La municipalité est pleinement mobilisée afin de faire de cette période un temps fort de la vie locale. Elle veille à l'entretien des espaces publics, soutient les initiatives portées par les habitants et valorise le patrimoine qui fait l'identité de notre village, dans un esprit de respect de l'environnement et de fidélité à nos traditions.

Nous avons le plaisir de vous informer que les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la rue Circulaire sont désormais achevés. La commune adresse ses sincères remerciements aux riverains pour leur patience et leur compréhension pendant la durée du chantier.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de la salle communale débiteront prochainement, dans le souci constant d'améliorer les infrastructures mises à disposition de tous.

Que cet été soit pour vous une source de repos, d'inspiration et d'échanges constructifs. La municipalité reste à votre écoute et vous souhaite à toutes et à tous une très belle saison estivale, placée sous le signe de la sérénité et du vivre-ensemble.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

A la une



Concert d'orgue

À vos Agendas !

Suite aux récents travaux de restauration de l'orgue de Limersheim, un concert sera donné en l'église Saint Denis le **samedi 11 octobre** avec la participation de la chorale Sainte Cécile.

Ce sera un grand moment de découverte ou redécouverte de cet instrument aux multiples facettes et aux différentes sonorités.

Grâce à l'expertise d'Alexandre KRAUFFEL seront interprétées de grandes œuvres de Bach, Schubert et autres, à l'orgue seul ou à l'orgue avec chant. Une communication sera encore réalisée début octobre

L'ensemble des habitants, mélomanes et amis de la musique, sont vivement invités à venir partager ce moment musical.



L'Actualité



La nouvelle numérotation des chaînes de la TNT

L'Arcom a adopté le 9 janvier 2025 une nouvelle numérotation des chaînes de télévision à vocation nationale diffusées sur la télévision numérique terrestre (TNT). Cette numérotation est effective depuis le 6 juin.

Numéro de chaîne	Chaînes actuelles	Nouvelles chaînes
1	TF1	TF1
2	France 2	France 2
3	France 3	France 3
4	Canal +	France 4
5	France 5	France 5
6	M6	M6
7	Arte	Arte
8	C8	La Chaîne parlementaire
9	W9	W9
10	TMC	TMC
11	TFX	TFX
12	NRJ12	Gulli
13	LCP / Public Sénat	BFM TV
14	France 4	CNEWS
15	BFM TV	LCI
16	CNEWS	Franceinfo
17	CSTAR	CSTAR
18	Gulli	T18
19	-	NOVO19 (à partir du 01/09)
20	TF1 Séries Films	TF1 Séries Films
21	L'Équipe	L'Équipe
22	6ter	6ter
23	RMC Story	RMC Story
24	RMC Découverte	RMC Découverte
25	Chérie 25	Chérie 25



Combien de temps devez-vous conserver vos documents de la vie courante ?

Vous devez conserver certains documents de manière permanente. C'est notamment le cas de :

- ◇ votre livret de famille ;
- ◇ votre carnet de santé ;
- ◇ votre contrat de mariage ;
- ◇ un jugement d'adoption ;
- ◇ l'acte de vente d'un logement.

En revanche, vous pouvez vous départir de votre contrat de location et de l'état des lieux 3 ans après la fin du bail ; et de vos avis d'imposition ainsi que de vos déclarations de revenus au début de la 4^e année qui suit l'année d'imposition (vous pourrez donc vous séparer de votre déclaration 2025 à partir du début de l'année 2029).

Vos bulletins de salaire doivent, pour leur part, être conservés jusqu'à ce que vous ayez fait valoir vos droits à toucher une pension auprès des différentes caisses de retraite auxquelles vous avez été lié durant votre carrière.

Il s'agit dans ces différents cas de délais pendant lesquels vous pouvez exercer un droit, ou pendant lesquels on peut vous réclamer quelque chose (un recouvrement...). Que l'original du document vous ait été délivré sous format numérique ou papier, la durée minimale de conservation est la même.

Vous pouvez bien évidemment garder ces documents plus longtemps ; cela peut notamment vous permettre d'apporter si nécessaire une preuve devant la justice. Par exemple, lorsque vous vendez une voiture, il peut être utile de conserver pendant plusieurs années le certificat de cession du véhicule, en cas de litige avec le nouveau propriétaire, même si aucun délai de conservation n'est prévu légalement.

Certains papiers doivent par ailleurs être conservés, y compris après le décès du détenteur de ces documents. Ceux-ci peuvent en effet prouver des dettes ou des créances.

Un simulateur vous permet de vérifier rapidement la durée minimale de conservation d'un document en fonction de différentes thématiques (assurance, banque, famille, impôts, logement, travail, véhicule, santé...). Les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles il est prudent de garder les documents. Vous pouvez bien sûr les conserver plus longtemps.

À noter

Lorsque l'original du document est sous format papier et vous a été transmis par courrier ou remis en main propre, il est conseillé de conserver la version papier. Si vous numérisez ou photocopiez un document original papier, la version électronique/photocopiée a uniquement valeur de copie. Or, même si une copie fiable peut servir de preuve, une administration peut exiger la présentation du document original.



Rentrée Scolaire

La rentrée des classes est prévue le lundi 1er septembre à 8h15.

Ouverture de l'école aux parents dès la rentrée, sur le temps d'accueil :

Classe 1 : de 8h05 à 08h20—Agnès MORITZ sera comme tous les jours à la porte d'entrée de l'école.

Classe 2 : de 08h05 à 08h15.

Quoi de neuf à Limersheim ?

Salle Communale St Denis Travaux de mise aux normes Où en est le dossier ?

La Commune de LIMERSHEIM est propriétaire depuis fin d'année 2023 de la salle des fêtes « Salle Saint Denis », sise 5 rue des Bois, bâtiment appartenant auparavant à l'Association Foyer Club.

Ladite salle Saint Denis n'étant plus aux normes, il convenait de procéder à des travaux de rénovation électrique générale avec amélioration de l'éclairage par un passage à des luminaires LED, la réalisation d'une issue de secours complémentaire avec accès vers l'extérieur demandée par la Commission de Sécurité ainsi que des travaux de rafraîchissement de la salle.



Ainsi, afin de pouvoir réaliser ces travaux, un dossier d'urbanisme a été déposé en août 2024 et accordé fin août 2024.

Concomitamment à cette instruction d'urbanisme, un dossier concernant les Etablissements Recevant du Public a été déposé auprès du SDIS du Bas-Rhin et de la Commission Départementale d'accessibilité qui ont tout deux délivré des avis favorables aux travaux projeté en octobre 2024.

Aussi, après réalisation de devis pour la réalisation des travaux, 3 demandes de subventions ont été déposées fin 2024 auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, auprès de la région Grand Est dans le cadre de fonds « Coup de Pouce Rural » et auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du dispositif « Fonds Communal d'Alsace ».

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de :

Intitulé de travaux	Montant
Mise aux normes électriques	26 630,00 €
Réalisation d'une ouverture pour issue de secours, fermeture d'une porte existante et création d'un nouvel accès	11 540,05 €
Mise en place d'une nouvelle porte	5 526,82 €
Divers travaux de rafraichissement	6 303,13 €
TOTAL HT	50 000,00 €
TVA	10 000,00 €
TOTAL TTC	60 000,00 €

En raison d'un vote tardif du budget de l'Etat, les notifications de subvention ont été réceptionnées courant du mois de mai 2025 entraînant le lancement des travaux courant de l'été 2025.

Aussi, le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant
Etat	11 000,00 €
Région Grand Est	12 000,00 €
Collectivité Européenne d'Alsace	13 874,00 €
Reste à charge de la Commune	23 126,00 €
TOTAL	60 000,00 €

Les travaux ont ainsi été confiés aux sociétés suivantes:

- ⇒ Mise aux normes électriques : Société TM TRAVAUX de Innenheim
- ⇒ Réalisation d'une ouverture pour issue de secours, fermeture d'une porte existante et création d'un nouvel accès : CONSTRUCTION SUHNER de Nordhouse
- ⇒ Mise en place d'une nouvelle porte : BIEBER PVC de Mundolsheim

Les travaux de mise aux normes électriques débuteront courant de l'été pour un achèvement début septembre. La réalisation d'une ouverture pour issue de secours, fermeture d'une porte existante et création d'un nouvel accès se dérouleront mi-septembre. Enfin la mise en place d'une nouvelle porte se déroulera également mi-septembre 2025.

Enfin suivront les travaux de rafraîchissement de la salle qui seront réalisés par la Commune de LIMERSHEIM avec un appel à bénévole qui sera réalisé dès les travaux des entreprises achevés.



Travaux de remplacement du réseau d'eau potable et d'assainissement , Rue Circulaire Où en sont les travaux ?

Après 6 mois de travaux, les réseaux d'eau potable et d'assainissement entre l'entrée du village et le carrefour avec la rue Haute sont enfin terminés.

Merci à l'ensemble des riverains pour leur patience lors de ce chantier d'envergure.

Plus d'informations dans le Limersher Blattel du mois de décembre.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



Révision du PLU Où en est le dossier ?

En date du 7 juillet 2025, le Conseil Municipal a arrêté le projet de révision du PLU. L'arrêt du PLU est une étape qui marque le passage de la phase technique, durant laquelle le dossier de PLU est élaboré, à sa phase administrative.

L'ensemble du dossier est aujourd'hui consultable sur le site internet de la Commune et en Mairie.

Prochaines étapes :

- ⇒ Transmission courant du mois d'août des dossiers de consultation aux Personnes Publiques associées.
(délai maximum de 3 mois pour donner leur avis sur le projet)
- ⇒ Dès réception des différents avis, demande de nomination d'un commissaire enquêteur au Tribunal Administratif de Strasbourg
- ⇒ Enquête publique fin 2025
(Informations dans une prochaine publication)
- ⇒ Adoption du PLU début 2026

La fin de l'année de l'année scolaire à l'école de Limersheim

Le 20 juin nous avons réalisé la répétition générale de notre spectacle devant les aînés du village.



Ils nous ont fait plaisir avec un goûter que nous avons mangé avec eux. Merci!

Le 27 juin, c'était la fête à l'école!

Nous avons chanté et dansé sur le « tour du monde » devant nos familles .

Ensuite, nous avons mangé des tartes flambées. Il y avait plein de jeux: une structure gonflable, un stand de tatouage, du foot, une pêche aux bateaux...



Jeudi 3 juillet nous avons fait une journée pique nique.

Le matin nous sommes allés dans le verger de Bernadette, nous avons cherché le trésor du gnome et sa statuette.

Nous sommes ensuite allés pique niquer sous le grand noyer et pour finir nous sommes allés jouer au terrain de foot.



Agis pour tes Vacances

Désherbage des cimetières et restauration du sentier pieds nus.

Encadrés par Nicolas SPANACINI et Coralie ALONSO, animateurs à l'espace jeunes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ce mardi 22 juillet, 14 jeunes de 14 à 17 ans ont passé la journée dans notre commune.

- ⇒ Une première équipe s'est retrouvée au terrain de sport pour désherber, ameubler la terre, vider et remettre en état les carrés destinés à accueillir les pieds sans chaussures avec de la paille, du foin, de la sciure, du sable, des coques de cacao, des galets, gravier, bouchonsetc



**Le résultat
Est plutôt réussi!**



- ⇒ Une deuxième équipe s'est attaquée au désherbage de l'ancien cimetière.
⇒ Pour finir leur mission le groupe au complet s'est retrouvé dans le grand cimetière de la rue des amis.



Des collations, une pause déjeuner à l'atelier du charbon, des bons d'achats culture ont récompensé ces jeunes dans le cadre de l'opération « agis pour tes vacances » opération qui, chaque année permet à des jeunes de 14 à 17 ans de se mettre au service de leurs communes moyennant une contre partie de leur choix (livres, musique, jeux....)

Pour les remercier au nom de la commune M. le Maire les a accueillis en fin d'après midi.



Merci de contribuer à l'optimisation de leur intervention !

Les Annonces



Urbanisme

Demandeur	Objet <i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	Décision
SCHAAL Raymond	Remplacement de fenêtres et construction d'un abri de jardin 27, rue Valpré	A : 28/05/2025
NITKA Hubert	Division en vue de construire rue Binnen	A : 13/05/2025
HAYRAPETYAN Aram	Construction d'une fenêtre et remplacement d'une porte 1A, rue de la Boulangerie	A : 10/06/2025
WALTER Laura	Rénovation d'une maison alsacienne 3, rue de la Gare	A : 17/06/2025
IDEO PIERRES ET TERRITOIRES	Construction de 5 maisons groupées et démolition d'une construction existante 6, rue du Vin	A : 10/07/2025

Assistante Maternelle



Liste des Assistantes Maternelles

Angélique DRUPT
Emmanuelle GRAILLOT
MAM Le Voyage du Koala

14D, rue des Noyers
56, rue Circulaire
10 rue du Vin

07-67-31-23-96
06-22-38-28-76
levoyagedukoala@gmail.com



Journée défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.

Fête de l'Osier et de la Vannerie

A la Ferme Kieffer
Le 15 Aout



A partir de 10h à Limersheim



*Expositions- Ventes- Démonstrations
Ateliers vannerie- Labyrinthe de maïs- Animaux de la ferme-
Grillades*

Menus de midi (uniquement sur réservation)

*Menu adulte 22.00 € : Bœuf à la broche, salade de pommes de terre et de
carotte, sauce forestière, dessert et café*

Menu enfant 10.00 € : knacks, salade de pommes de terre et un dessert

*Tartes flambées à partir de 17h30 avec animation en
musique avec Gaël, Jean Yves et Rebecca*

*Renseignements et Réservations pour le repas de midi
auprès de Manue par SMS au 0606669687 ou mail à*

fermekieffer@gmail.com



SOIREE LABYRINTHE DE MAIS EN NOCTURNE



Le Samedi 27 septembre

Venez passer une soirée champêtre, dès 18h30, autour du feu, vous restauz avant d'explorer notre labyrinthe de maïs et de découvrir nos animaux
Animation avec nos musiciens Gaël, Jean-Yves et Rebecca

Tarif réduit 10.00 € (3-9 ans) comprenant l'entrée à la soirée, accès au labyrinthe et 1 paire de knacks

Tarif normal 15.00 € (à partir de 10 ans) comprenant l'entrée à la soirée, accès au labyrinthe et 1 tarte flambée



LES 24 et 25 Octobre « SPECIALES HALLOWEEN »

Soirée champêtre, dès 18h30, autour du feu, vous restauz avant d'explorer notre labyrinthe de maïs et de découvrir nos animaux. Déco Halloween, adapté aux enfants. Animation avec nos musiciens Gaël, Jean-Yves et Rebecca

Tarif réduit 10.00 € (3-9 ans) comprenant entrée à la soirée, accès au labyrinthe, 1 assiette de soupe de potimarron maison+ 1 knack

Tarif normal (à partir de 10 ans) 15.00 € comprenant entrée à la soirée, accès au labyrinthe, 1 assiette de soupe de potimarron maison+ 1 saucisse fumée

PLACES LIMITEES, BILLETTERIE EN LIGNE SUR LE SITE <https://ferme-kieffer.sumupstore.com> Réservation confirmée par mail !

INFORMATION AU 06.06.66.96.87 ou fermekieffer@gmail.com

Plus d'infos sur www.ferme-kieffer.fr ou notre page Facebook

N'oubliez pas vos lampes de poches !!

Pendant les vacances scolaires d'été
votre bibliothèque sera ouverte :
- les mercredis de 18h30 à 20h
- les samedis de 14h à 16h



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Vous avez 60 ans ou plus, vous êtes isolé, vous percevez l'AAH
Inscrivez-vous sur le registre en Mairie : 03 90 29 72 72

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.



Document d'inscription téléchargeable sur www.geispolsheim.fr

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.



Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0,24€/min+taxe)



Deux guides pour la gestion durable des eaux pluviales urbaines

Vous vous demandez comment gérer les eaux de pluie sur votre terrain ? L'infiltration est-elle obligatoire ? Votre sol est-il adapté ? Comment dimensionner les ouvrages nécessaires à la gestion de vos eaux de pluie ?

Pour répondre à ces questions fréquentes et accompagner les acteurs du territoire, le SDEA a publié sur son site internet deux guides présentant des techniques d'infiltration des eaux pluviales :

Un guide pratique

Vous retrouverez dans ce guide les éléments essentiels concernant la réglementation du SDEA ainsi que des recommandations utiles.

Vous y découvrirez des techniques d'infiltration à mettre en œuvre directement sur votre parcelle, ainsi qu'un test de perméabilité simple à réaliser chez soi.



QR CODE
à scanner



Un guide technique

Ce guide, plus détaillé, est structuré en deux parties complémentaires :

Partie 1 : Prescriptions techniques

Vous y trouverez la réglementation applicable à l'échelle nationale et celle spécifique au SDEA, l'analyse des contraintes techniques des projets et des outils de conception et de dimensionnement illustrés par des exemples concrets.

Partie 2 : Fiches techniques des ouvrages

Par ouvrage d'infiltration, vous trouverez des fiches comprenant une description de l'ouvrage, son principe de fonctionnement, une évaluation multicritère de ses performances, les méthodes de dimensionnement, les règles de mise en œuvre et les consignes d'entretien.



QR CODE
à scanner



Vous retrouverez ces éléments et bien d'autres dans ces deux guides en lignes sur le site du SDEA



Le guide pratique est également disponible en format papier dans les centres et antennes du SDEA

Le Bloc notes

Déchetterie d'Erstein

Lundi fermé

Mardi : de 13h00 à 17h55

Mercredi :
de 9h00 à 11h55
et de 13h00 à 17h55

Jeudi et vendredi :
de 13h00 à 17h55

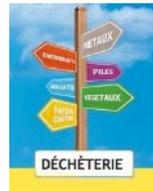
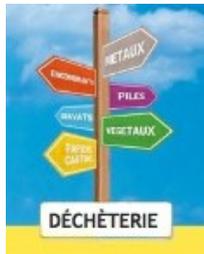
Samedi
de 09h00 à 11h55
et de 14h00 à 16h55

Dimanche : de 09h00 à 11H55

Accès :

L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique**. Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchèterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

Attention : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

Samedi
de 9h00 à 12h00

Lundi
de 16h00 à 18h00 (en été)

Mairie de Limersheim Horaires d'ouverture au public



Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00
Mardi de 09h00 à 12h00
Mercredi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 09h00 à 12h00 et
de 16h00 à 19h00
Vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :
Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec
possibilité de rendez-vous.
(Pas de permanence au mois d'août)

 03 88 64 27 67

 mairie@limersheim.net



Prochains Conseils Municipaux

Lundi 1er septembre
Lundi 6 octobre
Lundi 3 novembre



Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 48
Juillet 2025
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles : www.limersheim.fr

Brèves / news : www.facebook.com/communedelimersheim/

Informations Légales



Le Maire,


Stéphane SCHAAL